PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GODBOUT, À LA SALLE GUY POITRAS, LE LUNDI 9 NOVEMBRE 2026

Sont présent.e.s :
Guy Côté, maire
Mme Marie-Noël Larocque, conseillère : siège nº : 1
M. Eric Larocque, conseiller : siège nº : 2
M. Alain Bachand, conseiller : siège nº : 4
M. Rock Cormier, conseiller : siège nº : 5
M. Réjean Vallée, conseiller : siège nº : 6

Est également présente Mme Marie-Pier Larouche, directrice générale et greffière-trésorière.

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il est 19h02.

4 personnes sont présentes à la séance. La séance est enregistrée et diffusée sur la page Facebook officielle de la Municipalité de Godbout.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2026

4. CONSEIL MUNICIPAL

5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1. Dépôt des états comparatifs

5.2. Avis de motion du RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-08 sur les dérogations mineures

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

6.1. Liste des comptes payés et à payer

6.2. Calendrier des séances ordinaires 2027

6.3. Séance extraordinaire – adoption du budget 2027

6.4. Entente – cour municipale commune de Baie-Comeau

6.5. Médiation CMQ – signature de la convention de médiation

6.6. Dépôt d'un projet au FRR – volet 3 (Vitalisation)

6.7. Embauche – Ana Ramirez, agente de soutien administratif et de projets

6.8. Embauche – Édith Cormier, coordonnatrice du tourisme et préposée à l'entretien ménager

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Avenant – Projet d'atténuation des risques de feux de forêt (CPS)

8. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

8.1. Adoption du RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-07 – déneigement et entretien hivernal

8.2. Vente de la souffleuse excédentaire

8.3. Offre de services de la FQM – accompagnement stratégique en déneigement

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. Aqua Ingenium – tests de sol et localisation de puits

9.2. Adoption du budget 2027 de la RGMRM

10. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1. Bibliothèque municipale – activités de novembre

10.2. Représentante municipale – bibliothèque (CRSBP)

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1. Adoption du premier projet de règlement 2026-08 sur les dérogations mineures

12. VARIA

MUNICIPALITÉ DE
GODBOUT

12.1. Modification de l'heure de la séance ordinaire du 14 décembre 2026

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2026-11-01 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté.

PROPOSÉ PAR ROCK CORMIER

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-02 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2026 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2026 soit approuvé.

PROPOSÉ PAR ERIC LAROCQUE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CONSEIL MUNICIPAL

- Points d'information du maire

    - Du vandalisme a été commis récemment sur certaines propriétés. La Sûreté du Québec a été avisée. Des images ont été prises sur caméra. Appel à la vigilance.

    - Écocentre – Étude de préconception de CIMA+, nous avons reçu le rapport préliminaire. L'entreprise a fait des modélisations nous permettant une meilleure circulation des véhicules et un déchargement plus efficace.

- STGM Architectes a fait l'évaluation de nos besoins actuels et futurs et présentera 3 scénarios.

- Les Panoramas : Les municipalités souhaitent travailler ensemble sur une image des Panoramas pour le tourisme. Au niveau de la sécurité civile, nous souhaitons former une équipe intermunicipale. Au niveau administratif et comptabilité, nous pouvons également collaborer.

- La Municipalité travaille sur le budget 2027.

5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Dépôt des états comparatifs

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose les deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité.

5.2 Avis de motion – Règlement 2026-08

Avis de motion est donné par M. Alain Bachand, conseiller, qu'à une séance subséquente sera présenté pour adoption le Règlement numéro 2026-08 sur les dérogations mineures, abrogeant et remplaçant tout règlement antérieur portant sur les dérogations mineures.

Le premier projet de règlement est déposé séance tenante et une copie est mise à la disposition du public pour consultation au bureau municipal, durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-11-03

6.1 LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes payés et à payer ont été déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires disponibles aux fins d'effectuer les paiements.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes payés au montant de 23 048,08 $ et d'autoriser le paiement des comptes à payer d'un montant de 27 108,03 $, pour une somme totale de 50 156,11 $.

PROPOSÉ PAR ALAIN BACHAND

MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-04 6.2 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2027 se tiennent à 19 h, à la salle Guy Poitras, au 100, rue Alexandre, aux dates suivantes :

- Lundi 18 janvier 2027
- Lundi 8 février 2027
- Lundi 8 mars 2027
- Lundi 12 avril 2027
- Lundi 10 mai 2027
- Lundi 14 juin 2027
- Lundi 12 juillet 2027
- Lundi 30 août 2027
- Lundi 20 septembre 2027
- Lundi 18 octobre 2027
- Lundi 8 novembre 2027
- Lundi 13 décembre 2027

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

PROPOSÉ PAR MARIE-NOËL LAROCQUE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-05 6.3 SÉANCE EXTRAORDINAIRE – ADOPTION DU BUDGET 2027

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE la séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget 2027 et du programme triennal d'immobilisations 2027-2028-2029 soit tenue le 14 décembre 2026 à 20h00 à la salle Guy Poitras, au 100, rue Alexandre.

PROPOSÉ PAR ROCK CORMIER

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-06 6.4 ENTENTE CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE BAIE-COMEAU

MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est partie à l'entente relative à la cour municipale commune de Baie-Comeau depuis 1997;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent réviser les conditions financières de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve l'entente concernant le fonctionnement de la cour municipale commune de Baie-Comeau, telle que soumise;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à la signer pour et au nom de la Municipalité.

PROPOSÉ PAR MARIE-NOËL LAROCQUE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-07

6.5 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MÉDIATION – DOSSIER CMQ-72602-001

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godbout participe à un processus de médiation mené sous l'égide de la Commission municipale du Québec concernant certaines modalités de l'Entente relative à la délégation des compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a tenu, le 22 octobre 2026, une conférence de gestion présidée par madame Sylvie Piérard, médiatrice, au cours de laquelle les modalités du processus de médiation ont été présentées aux parties;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont reçu un projet de convention de médiation ainsi qu'un document intitulé « Engagement de confidentialité »;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux modalités établies lors de cette conférence de gestion, chaque municipalité locale doit adopter une résolution autorisant les personnes habilitées à signer la convention de médiation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godbout souhaite poursuivre sa participation au processus de médiation dans le respect des modalités établies par la Commission municipale du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Godbout autorise monsieur Guy Côté, maire, et madame Marie-Pier Larouche, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Godbout, la convention de

médiation relative au dossier CMQ-72602-001, dans sa version finale transmise par la Commission municipale du Québec;

QUE les représentants de la Municipalité de Godbout participant à la table de médiation soient autorisés à signer l'engagement de confidentialité requis dans le cadre du processus de médiation;

QUE la directrice générale soit autorisée à transmettre à la Commission municipale du Québec une copie certifiée conforme de la présente résolution, ainsi que la convention de médiation et les engagements de confidentialité dûment signés, conformément aux modalités établies;

QUE la présente autorisation vise exclusivement la participation de la Municipalité au processus de médiation et ne constitue pas une autorisation de conclure une entente définitive portant sur les modalités faisant l'objet du différend, laquelle devra, le cas échéant, être soumise à l'approbation du conseil municipal.

PROPOSÉ PAR ERIC LAROCQUE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-08

6.6 DÉPÔT D'UN PROJET AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 3 (VITALISATION)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godbout souhaite attirer de nouveaux résidents et de nouvelles familles afin d'assurer la vitalité de sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE la campagne liée à la refonte de l'image de marque, terminée le 1er novembre 2026, a déjà généré plus de 20 demandes de futurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite développer des terrains pour l'autoconstruction et un concept de quartier;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Habiter Godbout » vise à accueillir, accompagner et retenir les nouveaux arrivants, notamment par des outils promotionnels, de la publicité et le soutien d'une ressource dédiée à l'accueil;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité – volet 3 « Vitalisation » permet de soutenir ce type de projet;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le dépôt du projet Habiter Godbout, visant à attirer de nouveaux citoyens, au Fonds régions et ruralité – volet 3 (Vitalisation), pour un montant demandé d'un maximum de 100 000 $;

QUE la Municipalité s'engage à assumer sa contribution au projet, soit 10 % du coût total du projet;

MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

QUE le conseil municipal autorise les dépenses prévues au budget du projet;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit mandatée pour gérer le projet de la demande jusqu'à la réception du dernier versement, et soit autorisée notamment à signer la demande, la convention d'aide financière et tout document relatif au projet, à fournir tout renseignement requis, à engager et payer les dépenses dans les limites du budget du projet, à demander des prix et octroyer les contrats requis conformément au règlement de gestion contractuelle, à demander toute modification ou prolongation au projet, à effectuer les redditions de compte et à réclamer les versements de l'aide financière.

PROPOSÉ PAR ALAIN BACHAND

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-09

6.7 EMBAUCHE – ANA RAMIREZ, AGENTE DE SOUTIEN ADMINISTRATIF ET DE PROJETS

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de Mme Ana Ramirez au poste d'agente de soutien administratif et de projets, en date du 2 novembre 2026;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer le contrat de travail.

PROPOSÉ PAR ERIC LAROCQUE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-10

6.8 EMBAUCHE – ÉDITH CORMIER, COORDONNATRICE DU TOURISME ET PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Mme Édith Cormier au poste de coordonnatrice du tourisme et au poste de préposée à l'entretien ménager;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer le contrat de travail.

PROPOSÉ PAR MARIE-NOËL LAROCQUE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-11-11 7.1 SIGNATURE DE L'AVENANT 1 À L'ENTENTE DANS LE CADRE DU PROJET D'ATTÉNUATION DES RISQUES DE FEUX DE FORÊT

ATTENDU QUE le gouvernement a approuvé le Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) à titre de politique-cadre sur les changements climatiques ainsi que son Plan de mise en œuvre 2025-2030;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité intérieure (MSI) dans le Cadre pour la prévention des sinistres (CPS) peut offrir un soutien financier pour des travaux de prévention et d'atténuation des risques de sinistres;

ATTENDU QUE la Municipalité de Godbout a signé une entente de soutien financier dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE les travaux ne sont pas terminés au terme de l'entente et que l'entièreté des sommes n'ont pas été dépensées.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Godbout demande au MSI de prolonger l'entente en convenant d'un avenant qui permettra de finaliser l'ensemble des travaux et dépenser l'entièreté des sommes concernant la prévention et l'atténuation de risques liés aux feux de forêt;

QUE la direction générale soit mandatée pour signer tous les documents en lien avec ce projet, dont l'avenant à l'entente de financement avec le MSI visant la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt dans la Municipalité de Godbout.

PROPOSÉ PAR RÉJEAN VALLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

2026-11-12 8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-07 CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN HIVERNAL DES VOIES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 2026-07 concernant les opérations de déneigement et l'entretien hivernal des voies publiques.

PROPOSÉ PAR ERIC LAROCQUE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-13 8.2 VENTE PAR SOUMISSIONS SCELLÉES – SOUFFLEUSE À NEIGE EXCÉDENTAIRE

CONSIDÉRANT QU'un avis de vente par soumissions scellées de la souffleuse Cub Cadet SW12533L a été publié le 3 novembre 2026, avec une mise à prix de 600 $;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal ratifie l'avis de vente et autorise la vente de la souffleuse, telle quelle, au plus haut soumissionnaire conforme;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à accepter la soumission retenue et à signer tout document requis.

PROPOSÉ PAR ROCK CORMIER

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-14 8.3 OFFRE DE SERVICES DE LA FQM – ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE EN DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT l'offre de services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) du 29 octobre 2026 pour un mandat d'accompagnement stratégique relatif aux besoins en déneigement et aux infrastructures associées, estimé à 3 000 $ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la FQM, aux taux horaires membres en vigueur;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document requis.

PROPOSÉ PAR ALAIN BACHAND

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

2026-11-15 9.1 OCTROI D'UN MANDAT – AQUA INGENIUM – TESTS DE SOL ET LOCALISATION DE PUITS

MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

CONSIDÉRANT les offres de services d'Aqua Ingenium du 5 novembre 2026 pour un test de sol et une localisation de puits au parc de la grande rivière et sur le terrain attenant à la rampe de mise à l'eau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte les offres d'Aqua Ingenium pour les étapes A (test de sol) et C (localisation de puits) seulement, pour un montant total de 4 996 $ plus les taxes applicables et les frais de déplacement;

QUE la Municipalité présente cette dépense dans le cadre du programme TECQ 2024-2028;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer les contrats de service.

PROPOSÉ PAR RÉJEAN VALLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-16

9.2 ADOPTION DU BUDGET 2027 DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN (RGMRM)

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la RGMRM a adopté son budget 2027 le 22 septembre 2026 (résolution 2026-83) et l'a transmis aux municipalités membres pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le budget 2027 de la RGMRM, lequel prévoit une quote-part de 41 487,19 $ pour la Municipalité de Godbout.

PROPOSÉ PAR ROCK CORMIER

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Bibliothèque municipale – activités de novembre

- Du 1er au 29 novembre : concours de Noël du Réseau BIBLIO de la Côte-Nord pour les 0 à 17 ans – décoration d'ornements. Il faut être abonné à la bibliothèque (gratuit) et venir chercher le modèle d'ornement désiré. Tirage le 14 décembre.

- Du 1er au 11 novembre : la bibliothèque offre des articles pour tous les âges (signets, cartes postales, cahiers d'activités, etc.) pour le jour du Souvenir.

- 11 novembre, 18 h 30, au gymnase : conférence sur les oiseaux de proie, pour tous. Deux oiseaux seront présents, présentation par Noémie Roy.

- 25 novembre : tirage d'un porte-livre, d'une tasse et d'une lunette, gracieuseté de Gaby Cormier. Chaque participation aux activités ou visite à la bibliothèque donne droit à un coupon pour le tirage entre le 1er et le 25 novembre.

2026-11-17

10.2 REPRÉSENTANTE MUNICIPALE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AFFILIÉE AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (CRSBP) DE LA CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godbout est membre du Réseau BIBLIO de la Côte-Nord (CRSBP de la Côte-Nord);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner une personne pour la représenter auprès du Réseau BIBLIO;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE Mme Marie-Pier Larouche, directrice générale et greffière-trésorière, soit nommée représentante municipale pour la bibliothèque municipale de Godbout affiliée au Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la Côte-Nord.

PROPOSÉ PAR ERIC LAROCQUE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2026-11-18

11.1 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-08 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement sur les dérogations mineures conformément à l'article 145.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ chap. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge et remplace tout règlement antérieur portant sur les dérogations mineures, ainsi que toute disposition incompatible contenue dans un règlement antérieur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du règlement sur les dérogations mineures 2026-08 a été donné à la séance ordinaire du conseil du 9 novembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 2026-08 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le projet de règlement portant le numéro 2026-08 soit et est adopté, lequel décrète et statue ce qui suit :

Article 1 RÈGLEMENT sur les dérogations mineures 2026-08

Le règlement sur les dérogations mineures 2026-08 disposé en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante, est adopté.

Article 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

PROPOSÉ PAR RÉJEAN VALLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. VARIA

2026-11-19 12.1 MODIFICATION DE L'HEURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2026, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'heure de la séance ordinaire du 14 décembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du lundi 14 décembre 2026 débute à 18 h 30 plutôt qu'à 19 h, à la salle Guy Poitras, au 100, rue Alexandre;

QU'un avis public de ce changement soit donné par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec.

PROPOSÉ PAR ROCK CORMIER

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Point d'information pour la fête de Noël le 6 décembre au gymnase de l'école. Plus amples renseignements suivront. Vous pouvez suivre la page Facebook du comité des Loisirs de Godbout (Marie-Noël Larocque).

- Question concernant les bornes sèches : Nous sommes encore en évaluation de la pertinence du projet. Nous serons

guidés par le service d'incendie et les décisions seront prises en fonction des recommandations

- **Branches accumulées**, que se passe-t-il? Les branches seront brûlées en décembre, lorsque les conditions le permettront (vent calme et neige au sol).

- Dans le projet d'**écocentre** : Un magasin de réemploi est-il prévu? Oui.

2026-11-20 **14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN VALLÉE

DE lever la séance. Il est **20h08**

_____	_____
Guy Côté	Marie-Pier Larouche
Maire de Godbout	Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Guy Côté, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal du Québec.

_____
Guy Côté
Maire de Godbout